



**Ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique**

Liberté Égalité Fraternité



FEUILLE DE ROUTE 2023

14 décembre 2022

PREAMBULE

Le Conseil national de l'industrie (CNI) a pour objectif d'éclairer et de **conseiller les pouvoirs publics sur les enjeux de l'industrie en France, en particulier dans le cadre de la transition écologique et numérique, de la ré-industrialisation et de la résilience du pays**. Il bénéficie d'une gouvernance tripartite comprenant industriels, société civile (représentants des salariés, personnalités qualifiées) et administration. La présidence du CNI revient à la Première Ministre et la vice-présidence au président de France Industrie, organisation professionnelle représentative de l'industrie française, tandis que le secrétariat général du CNI est assuré par la Direction générale des entreprises.

Le CNI constitue également **un levier majeur d'évolution des secteurs industriels et de déploiement des politiques publiques industrielles**, au travers des 19 Comités stratégiques de filière (CSF) qui le composent, chacun correspondant à un écosystème industriel sélectionné au regard de son importance stratégique. Les CSF constituent en outre des partenaires essentiels dans l'accompagnement des effets économiques des crises économiques, sociales ou géopolitiques, telles que récemment celles résultant de l'épidémie de Covid-19 ou de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Chaque CSF est doté d'une gouvernance représentative de la filière, et pilote un contrat de filière portant des **projets collectifs structurants** répondant aux enjeux clés de la filière. Ces contrats visent à structurer un dialogue de filière autour d'une vision partagée sur l'évolution de son écosystème, et à organiser de manière concrète l'action des CSF. Les projets collectifs structurants engagent de manière réciproque l'Etat et les acteurs privés.

Les CSF ont signé leur contrat stratégique de filière entre mai 2018 et janvier 2020. Depuis janvier 2021, les filières travaillent à l'actualisation de leurs projets au regard des nouveaux enjeux industriels soulevés par les crises successives. A ce stade, 15 avenants ont été signés. Une 19^{ème} filière, créée plus récemment, « Solutions pour l'industrie du futur », a signé son contrat en septembre 2021.

Afin de renforcer la dynamique impulsée par le CNI et les CSF , l'objet de cette feuille de route est de présenter un cadre de travail qui favorise l'action collective des filières industrielles en faveur de la transition écologique et de la ré-industrialisation du pays.

Le champ de cette feuille de route couvre l'année 2023. Elle sera actualisée en fin d'année, un nouveau comité exécutif du CNI entrant alors en fonction.

Lorsqu'ils contractualiseront leurs nouveaux engagements de filière, à l'échéance de leur contrat en cours, les CSF incluront les orientations exprimées dans cette feuille de route.

FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE ET DES COMITES STRATEGIQUES DE FILIERE

Face aux défis majeurs que constituent, pour l'industrie, la transition écologique, la ré-industrialisation du pays et l'évolution des compétences, le CNI oriente son action afin de satisfaire un double enjeu :

- Aider les filières industrielles à forger une vision commune des enjeux auxquels elles doivent collectivement faire face, à formuler des réponses en dialogue avec les pouvoirs publics et à être impliquées dans les politiques publiques qui les concernent ;
- Accompagner les filières dans la structuration de projets entre CSF, susceptibles d'apporter des solutions à ces défis.

I. Le CNI s'engage à permettre l'émergence d'une vision commune aux filières industrielles sur les enjeux que posent la transition écologique, la ré-industrialisation et l'autonomie stratégique, et l'évolution des compétences.

Les enjeux que posent ces défis concernent l'ensemble des filières industrielles, en lien avec les orientations impulsées par le plan d'investissement France 2030.

- **Transition écologique**

La décarbonation de l'industrie : Pour les filières les plus concernées, comment poursuivre et amplifier les progrès engagés, selon quel calendrier (SNBC), avec quelles solutions technologiques innovantes, sous quelles conditions ?

La sobriété et l'adaptation des processus industriels : Comment produire moins et mieux, dans l'optique d'une consommation raisonnée et durable ? Comment adapter les sites industriels et les chaînes d'approvisionnement aux conséquences des changements climatiques ? Comment assurer à l'échelle industrielle la transition de l'ensemble des filières vers une économie circulaire ?

L'industrie comme vecteur de la transition écologique : Comment développer de nouvelles solutions industrielles efficaces pour assurer la décarbonation des principaux usages quotidiens (mobilité, logement, alimentation,...) ?

La transition énergétique de l'industrie : Comment poursuivre les efforts d'efficacité énergétique et la transition vers les sources d'énergie renouvelables, tout en développant la production industrielle en France ? Comment renforcer les liens entre le Conseil national de l'hydrogène et l'ensemble des filières du CNI ?

La logistique : Comment adapter l'organisation des chaînes d'approvisionnement et de distribution pour réduire leur impact écologique ?

- **Ré-industrialisation, autonomie stratégique et compétitivité**

La création d'usines et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement : Comment favoriser la création d'unités de production par l'industrialisation d'innovations de rupture, la (re)localisation de productions importées et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement des entreprises industrielles du pays, ainsi qu'une meilleure traçabilité des produits ?

Le développement d'innovations de rupture : Comment amplifier l'effort de recherche et développement dans les filières pour les rendre plus innovantes ? Comment accroître la recherche partenariale ? Quel format pour identifier collectivement les axes stratégiques de R&D amont ?

La modernisation du tissu industriel : Comment accélérer la digitalisation des processus industriels, logistiques et commerciaux, par l'intégration de technologies avancées (robotique, IA, IoT) et de davantage de services ? Plus généralement, comment permettre aux sites industriels de disposer des outils de production les plus modernes ?

Le volet territorial : Comment accroître l'attractivité des territoires et conforter la compétitivité coût et hors coût de l'industrie exposée à la concurrence internationale ? Comment mieux coordonner le développement d'unités industrielles sur le territoire, en lien avec l'offre de foncier disponible, l'accès aux infrastructures et aux compétences, la préservation de la biodiversité ? Comment articuler les feuilles de route des filières avec les plans d'actions nationaux et territoriaux développés dans le cadre du programme Territoires d'industrie ? Comment articuler les plans d'actions nationaux avec les stratégies industrielles et de spécialisation intelligente des régions, compétentes en matière de développement économique, de formation et d'emploi, notamment dans le contexte du programme d'investissement « France 2030 » ?

L'aspect européen : Comment mieux articuler les exigences réglementaires de l'Union européenne (UE) avec les impératifs de réindustrialisation en France ? Comment favoriser l'émergence de réglementations européennes en matière de défense commerciale permettant d'assurer un *level playing field* entre les industriels français et leurs concurrents hors UE ? Comment accentuer les synergies entre les politiques industrielles des Etats-membres de l'UE ?

- **Compétences et attractivité des métiers de l'industrie**

Les difficultés à recruter : Comment améliorer l'attractivité des métiers et des filières industrielles et élargir le vivier de candidats potentiels ? Comment accompagner l'implantation d'usines de taille significative, dans le cadre de projets de (re)localisation, en anticipant les besoins de recrutement et de compétences ?

Les métiers du futur : Comment préparer l'industrie à l'évolution des emplois et des compétences liée au plan d'investissement France 2030 et plus largement à la transition écologique ?

Pour faire face à ces enjeux, le CNI s'engage à mettre en place un mode de travail approprié afin de permettre la définition de positions communes aux filières industrielles et d'assurer le déploiement des projets afférant nécessaires.

- **Un chantier de planification pour la décarbonation de l'industrie est lancé.**

L'accroissement du réchauffement climatique et de ses impacts nécessite le renforcement des objectifs de décarbonation de l'industrie et des moyens qui y sont consacrés par les industriels et les pouvoirs publics. Dans ce contexte, ce chantier a pour objectif de poursuivre le travail engagé par les CSF avec les feuilles de route « décarbonation », en définissant et mettant en œuvre des scénarii plus ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, qui pourront s'appuyer la mobilisation de l'Etat (soutien à la maturation de certaines technologies, planification et facilitation du déploiement de certaines infrastructures, prise en compte des incertitudes

réglementaires structurantes, soutien public financier subventionnel aux projets de déploiement, en particulier). Ces scénarii devront aboutir d'ici mi 2023.

Ce chantier assurera en outre la coordination nécessaire entre le travail mené par les CSF et les travaux suivants :

- le travail sur plusieurs technologies structurantes de la transition visant à permettre un déploiement planifié et optimisé des vecteurs énergétiques et technologies clés pour l'industrie ;
- les approches locales, au niveau de grands bassins industriels ;
- les travaux engagés par les 50 sites industriels les plus émetteurs du pays sur leur feuille de route individuelle.

Ce chantier est au coeur du chantier « verdissement de l'industrie » lancé par le Secrétariat général à la planification écologique.

- **Un groupe de travail « Economie circulaire » est créé, visant à accompagner les filières dans l'analyse des principaux impacts environnementaux liés à leurs activités et l'identification des projets structurants de filière appropriés.**

Des évolutions fortes sont annoncées sur le marché intérieur de l'Union européenne, avec l'entrée en vigueur à partir de 2023-24 des évolutions réglementaires liées au Paquet Economie circulaire, qui vise à faire des produits durables d'un point de vue environnemental la norme obligatoire. De même, l'entrée en vigueur des lois AGEC et Climat-résilience en France vont accentuer les exigences nationales en matière d'économie circulaire. Les filières industrielles doivent être accompagnées dans l'anticipation de ces nouvelles exigences.

Ce groupe de travail permettra aux filières industrielles de disposer d'un lieu de réflexion et d'échange de bonnes pratiques afin d'analyser et de prioriser les critères environnementaux les plus différenciant pour leurs produits. Ce travail pourra se nourrir des travaux menés dans le cadre des feuilles de route décarbonation, des travaux des comités professionnels de développement économique et de ceux du CGDD et de l'ADEME. L'objectif est de dresser un panorama par filière permettant d'appréhender notamment l'empreinte carbone, l'empreinte matière, la durée de vie, la production de déchets, la capacité de recyclage. Un appui méthodologique sera apporté par l'ADEME. Quelques filières pilotes pourront être identifiées.

L'élaboration de cette analyse permettra d'identifier les projets structurants de filière qui favorisent la transition de chaque filière vers une économie circulaire, en commençant par les éléments ayant le potentiel d'impact le plus important.

Ce groupe de réflexion participe du chantier « prévention, gestion et valorisation des déchets » que lancera le Secrétariat général à la planification écologique.

- **Un groupe de travail « Transition écologique des chaînes logistiques » est créé, visant à accompagner les filières, en lien avec le secteur de la logistique, dans la définition de leviers d'action communs.**

Le groupe de réflexion, qui associe France Logistique, l'ADEME et la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, a pour objectif, dans le domaine des transports de marchandises et de la logistique, d'identifier des leviers d'action permettant de réduire l'impact environnemental des chaînes d'approvisionnement et de distribution. Ce groupe de travail centrera ses réflexions sur l'optimisation des distances, la massification des transports (mutualisation, emballages, fréquences de livraison, mode de transport) et l'accompagnement de la transition énergétique des flottes de poids lourds.

Ce groupe de réflexion participe du chantier « transport de marchandises, logistique et e-commerce » que lance le Secrétariat général à la planification écologique.

- **Une commission « Compétences et attractivité des métiers de l'industrie » est créée.**

Dans la lignée de l'ancienne section thématique transversale « Emplois/compétences », cette commission est axée sur les problématiques de recrutement, d'élargissement du vivier, d'anticipation des transitions professionnelles et de préparation des filières aux métiers du futur. Elle permet de disposer d'un lieu de partage d'information, de mutualisation des bonnes pratiques, d'échanges entre les filières et entre les filières et les pouvoirs publics, de mise en cohérence des travaux existants et futurs et d'élaboration de propositions concrètes des filières à destination des pouvoirs publics. Le secrétariat de cette commission est assuré conjointement par la Direction générale des entreprises et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (cf *feuille de route de la commission en annexe 3*).

II. Le CNI s'engage à favoriser le développement de projets structurants entre CSF, afin de répondre de manière opérationnelle à ces défis.

La coopération entre CSF sur des projets structurants nécessite d'être développée. En effet, pour que les filières soient en mesure d'apporter des réponses opérationnelles aux grands défis actuels, elles ont besoin d'unir leurs visions et leurs expertises, de confronter leurs besoins et d'adopter des méthodes mutualisées.

- **Le CNI s'engage à accompagner les filières dans l'identification et la conduite de projets inter-filières, dont les premiers seront lancés dans les douze mois.** Ils porteront sur des thématiques répondant aux défis majeurs listés en amont.

A cette fin, de nouvelles modalités de travail entre filières sont mises en place :

- **La contractualisation entre CSF de projets structurants communs**, qui figureront dans leurs prochains contrats ou avenants de contrat de filière respectifs. Chaque CSF sera incité à contractualiser un ou plusieurs projets avec une autre filière.
- **Un mode de suivi des projets communs**, dont les contours (participants, fréquence des réunions de suivi) seront définis spécifiquement pour chaque projet concerné.

III. Le CNI s'engage à favoriser la concertation entre tous les acteurs industriels, à accroître la solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants et à assurer la représentativité des instances du CNI et des CSF

Les instances tant exécutives qu'opérationnelles des CSF sont le lieu privilégié du dialogue entre acteurs de l'écosystème concerné. Leur composition est un élément essentiel du partage d'information, du débat et du travail en commun, indispensables à la définition de la vision stratégique de la filière et des projets structurants, à sa dynamique ainsi qu'au suivi de l'avancement des projets. En relation avec l'évolution de chaque écosystème, la représentativité des instances de chaque CSF reste donc un enjeu continu.

- **Le CNI s'engage à encourager une évolution de la composition des bureaux et des groupes de travail des CSF afin de permettre aux ETI / PMI et aux start-ups industrielles d'être davantage impliquées dans les travaux des filières.**

L'implication dans les équipes en charge des projets structurants d'acteurs portant une expertise et un angle de vue complémentaires de ceux des entreprises privées est à favoriser (associations, EPIC, organismes de la recherche académique et du transfert de technologie, collectivités territoriales, utilisateurs des produits,...).

La qualité des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants est une composante essentielle du développement du tissu économique national et de la mise en place d'écosystèmes résilients en situations de crises.

- **Le CNI s'engage à accompagner les travaux permettant d'accroître la solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants, en liaison avec le Médiateur des entreprises.**

IV. Le CNI s'engage à améliorer la visibilité et l'attractivité de l'industrie

L'industrie souffre d'un déficit d'image, alors même que de nombreuses filières industrielles font face à de fortes perspectives de développement et de modernisation, qu'elles soient intrinsèques ou soutenues par le plan d'investissement France 2030.

- **Le CNI s'engage à valoriser son action et celle des CSF auprès du grand public, des établissements d'enseignement et des acteurs économiques, par des actions de communication spécifiques.**

Améliorer l'attractivité de l'industrie revient à donner à voir une industrie durable, qui contribue à relever les défis de notre société et les attentes des citoyens et qui irrigue le territoire.

- **Le CNI s'engage à déterminer, suivre et communiquer sur des indicateurs d'impact de l'industrie.**

Signatures

LE MINISTRE DELÉGUÉ, CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

Signé par Roland LESCURE
Le 31/03/2023

LE VICE-PRESIDENT DU CNI

Signé par Alexandre SAUBOT
Le 28/03/2023

LES ORGANISATIONS SYNDICALES de SALARIÉS

CFDT

Signé par Aurélie SEIGNE
Le 16/01/2023

Signed with

CFE-CGC

Signé par Xavier LECOQ
Le 17/01/2023

Signed with

CFTC

Signé par Francis OROSCO
Le 21/02/2023

Signed with

CGT

Signé par Nathalie BAZIRE
Le 21/02/2023

Signed with

FO

Signé par Hélène FAUVEL
Le 22/02/2023

Signed with

LES PRESIDENTS DES 19 COMITES STRATEGIQUES DE FILIERE

AERONAUTIQUE

Signé par Guillaume FAURY
Le 28/03/2023



AUTOMOBILE

Signé par Luc CHATEL
Le 25/03/2023



CHIMIE ET MATERIAUX

Signé par Luc BENOIT-CATTIN
Le 23/01/2023



FERROVIAIRE

Signé par Henri POUPART-LAFARGE
Le 02/02/2023



INDUSTRIES ET TECHNOLOGIES DE SANTE

Signé par Audrey DERVELOY
Le 15/02/2023



INDUSTRIES POUR LA CONSTRUCTION

Signé par Benoît BAZIN
Le 23/01/2023



MODE ET LUXE

Signé par Guillaume DE SEYNES
Le 19/01/2023



NOUVEAUX SYSTEMES ENERGETIQUES

Signé par Sylvie JEHANNO
Le 23/12/2022



Signé par Stéphane MICHEL
Le 15/01/2023



INDUSTRIES DE SECURITE

Signé par Marc DARMON
Le 15/02/2023



INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Signé par Jean-Philippe ANDRE
Le 23/01/2023



BOIS

Signé par Dominique WEBER
Le 19/01/2023



EAU

Signé par Sabrina SOUSSAN
Le 30/01/2023



INDUSTRIES ELECTRONIQUES

Signé par Frédérique LE GREVES
Le 31/01/2023



INDUSTRIELS DE LA MER

Signé par Philippe BERTEROTTIERE
Le 18/01/2023



MINES ET METALLURGIE

Signé par Christel BORIES
Le 16/01/2023



NUCLEAIRE

Signé par Xavier URSAT
Le 19/01/2023



INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Signé par Nicolas GUERIN
Le 19/01/2023



SOLUTIONS POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

Signé par Frédéric SANCHEZ
Le 17/01/2023



TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DECHETS

Signé par Estelle BRACHLIANOFF
Le 21/02/2023

